

Séjour « Je pars en colo ! »

Juillet 2024



Dossier d'inscription

SOMMAIRE :

1. Les activités de la Fédération de l'Oise	2
2. Projet éducatif – Nos intentions éducatives (Extrait)	3
3. Séjour « Je pars en colo ! »	5
4. Informations aux familles	6
5. Bulletin d'inscription.....	7
6. Le trousseau	9
7. Fiche sanitaire	10
8. Règlement intérieur.....	12
9. Droit à l'image.....	17
10. Bulletin d'adhésion	18

1. LES ACTIVITES DE LA FEDERATION DE L'OISE



ENFANCE

Bien grandir

Nos valeurs :

- Entraide et solidarité
- Initiative et responsabilité
- Participation et citoyenneté
- Convivialité et échanges

Pour accueillir les enfants dans une démarche éducative

- o A Fournival (aux vacances d'été depuis juillet 2021) - Agrément 30 enfants
- o A Rantigny (périscolaire, mercredi et vacances depuis 2017) - Agrément 90 enfants / +80 jours par an
- o A Tricot (périscolaire, mercredis et vacances depuis 2020 - Agrément 50 enfants
- o Au Plessier sur st Just (périscolaire, mercredis et vacances depuis 2020 - Agrément 50 enfants



DÉVELOPPEMENT LOCAL ET VIE SOCIALE

Faire vivre le territoire

Rendre les villages et les campagnes attractifs pour tous, favoriser la création de liens chaleureux entre habitants, offrir une vie culturelle riche, des activités sportives variées, valoriser le patrimoine et les traditions... Depuis 50 ans, la Fédération Familles Rurales de l'Oise, fort de ses 13 associations, s'impose comme un acteur majeur de l'animation des territoires et offre à tous les publics - des tout petits aux plus âgés - la possibilité de créer, s'exprimer, se divertir ou encore se dépenser près de chez eux.



JEUNESSE

Donner vie à ses projets

Nouveau en 2024 ! La fédération c'est un centre jeunes pour les 12 - 17 ans et un séjour ! Familles Rurales, c'est aussi des activités par et pour les jeunes.



FORMATION

Développer ses compétences

Fort de cette expérience dans le domaine de l'enfance, la fédération dispense sur l'ensemble du territoire, les formations conduisant à l'obtention des BAFA et BAFD, soit près de 200 personnes par an.

Premier niveau de qualification à l'animation volontaire, le **Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)** permet d'exercer des fonctions d'animation auprès d'enfants et d'adolescents en accueils collectifs de mineurs, à titre non professionnel et de façon occasionnelle. Le **Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD)** prépare le directeur ou la directrice de ces accueils à exercer les fonctions d'encadrement à titre non professionnel et de façon occasionnelle



LOISIRS ET CULTURE

Bouger, sortir, découvrir

La Fédération Familles Rurales de l'Oise propose une très grande diversité d'activités. Elles sont organisées dans les associations locales, (gym, thé dansant, brocante, judo ...) soit par la fédération elle-même. (Spectacle de cirque, animation autour du rugby ...)

2. PROJET EDUCATIF - NOS INTENTIONS EDUCATIVES (EXTRAIT)

Pôle accueil de loisirs

Considérant que l'enfant est l'acteur de demain, il est primordial d'élever les consciences et d'armer les enfants et les jeunes aux situations de la vie qui les amèneront à prendre des décisions dans leur vie future.

L'apprentissage, la découverte, la liberté et la solidarité sont autant de notions et de valeurs que nous souhaitons développer chez les enfants et jeunes fréquentant nos accueils de loisirs, à travers les temps de loisirs proposés.

- Rendre les enfants acteurs de leur temps de loisirs,
- Participer à l'autonomie et l'émancipation de l'enfant et du jeune,
- Permettre aux enfants et aux jeunes vivant dans un milieu rural, d'avoir accès à des loisirs de qualités,
- Développer des lieux d'apprentissage et de découverte,
- Favoriser le vivre ensemble, la tolérance et le respect de l'autre,
- Favoriser l'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap,
- Susciter la participation des familles

Les valeurs ci-dessus annoncées seront adaptées et mises en œuvre dans le projet pédagogique.

Il a pour objet de passer de l'intention éducative à l'action. Ceci implique des activités diversifiées liées entre elles nécessitant un projet particulier mené par le directeur et son équipe.

Chaque ACM aura son propre projet. Il sera élaboré à l'année par chacun des directeurs(trices), en collaboration avec le responsable du service enfance de la Fédération départementale.

Pôle parentalité

Une définition de la parentalité du Comité National du soutien à la parentalité

« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent.

C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale).

Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant ».

Familles Rurales milite pour que les compétences éducatives des parents et/ou responsables légaux soient reconnues et soutenues. Ils transmettent une histoire, des valeurs, des repères. Ils ont une responsabilité d'ordre affectif, physique, moral, juridique.

Les associations et fédérations Familles Rurales accompagnent les parents dans l'exercice de ces responsabilités. Elles développent notamment des actions de prévention en direction des futurs ou jeunes parents. Car devenir parent est un apprentissage qui mérite toutes les attentions.

Les valeurs ci-dessous feront l'objet d'un plan de mise en œuvre d'actions annuelles rédigées par l'équipe des salariés fédéraux en fonction des remontées du territoire.

- Créer du lien entre les familles,
- Proposer des temps d'accueil d'accompagner les familles,
- Développer des partenariats en lien avec la parentalité afin d'aider au mieux les familles,
- Développer des liens de qualité entre parents et enfants,
- Proposer des temps de loisirs aux familles et de « jouer » ensemble,
- Proposer aux familles, des temps d'échanges et d'écoute,
- Créer des espaces et des occasions de rencontre.

Pôle formation

« Les formations Familles Rurales proposent une expérience de prise de responsabilité, d'engagement citoyen et de réflexion sur le rôle d'éducateur et d'animateur du milieu de vie. Elles permettent de développer ses capacités à vivre en société, par la confrontation de ses idées, la vie de groupe, l'écoute et la prise d'initiatives. Les formations entendent donner à chacun la possibilité de s'épanouir, de s'engager avec et pour les autres et d'agir sur son territoire. De par sa spécificité rurale, Familles Rurales, dans ses formations, prend en compte et s'appuie sur les potentialités, les richesses des territoires. Tirant profit de l'expérience d'organiseurs de séjours de vacances et de centres de loisirs de ses associations membres, le réseau Familles Rurales propose des formations en phase avec les réalités de terrain et offrent aux stagiaires la possibilité d'un véritable parcours d'engagement. »

- Former et donner accès aux équipes, à des diplômes qualifiants,
- Donner accès à la formation à tous,
- Proposer des formations de qualité,
- Valoriser les compétences et connaissances de chacun,
- Insuffler cette notion d'engagement et de responsabilités auprès des stagiaires,
- Valoriser l'émancipation par le biais de la formation,
- Accompagner les stagiaires dans leur processus de formation,

Les valeurs ci-dessus seront appliquées sur chaque stage par le directeur de formation et les formateurs et adaptées dans le programme de formation sous la coordination du conseiller technique.

3. SEJOUR « JE PARS EN COLO ! »

Aventures en extérieur, sports nautiques, découverte de la nature

La Fédération Familles Rurales de l'Oise organise un séjour de vacances à l'été 2024. Ce séjour est un temps propice aux apprentissages de la vie collective, au jeu et à la détente, ainsi qu'à la découverte des responsabilités.

Ce séjour vise à sensibiliser les plus jeunes aux bonnes pratiques environnementales en utilisant les sports de plein air comme vecteur d'apprentissage.

Il contribue également à la réduction des inégalités socio-éducatives dès le plus jeune âge, en favorisant la mixité sociale et culturelle.

PROGRAMME

C'est au cœur de la plaine alluviale de la Moyenne Vallée de l'Oise que se situe le **camping** et la base nautique de la Frette.

Nos aventuriers pourront donc découvrir pendant leur séjour comment d'anciennes carrières sont devenues une Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. Profiter d'une **randonnée** commentée les invitant à découvrir à la fois l'histoire de cet espace naturel mais également la biodiversité qu'il présente et qui l'entoure.

C'est ensuite de manière ludique, mais toujours dans le respect de l'environnement, qu'ils pourront profiter de la transformation des anciennes cavités d'exploitation, transformés en bassins, pour découvrir différents **sports nautiques** tels que la baignade, la voile, le canoé ...

D'autres activités, toujours en cohérence avec le projet pédagogiques, seront proposées pas l'équipe d'animation. **Grands jeux et veillées** auront notamment la part belle !



Effectif par semaine : 20 enfants

5 jours - 4 nuits

6 - 11 ans - Départ de Tricot du 8 au 12 juillet 24
6 - 11 ans - Départ de Rantigny du 15 au 19 juillet 24
12 - 17 ans - Départ de Tricot du 22 au 26 juillet 24

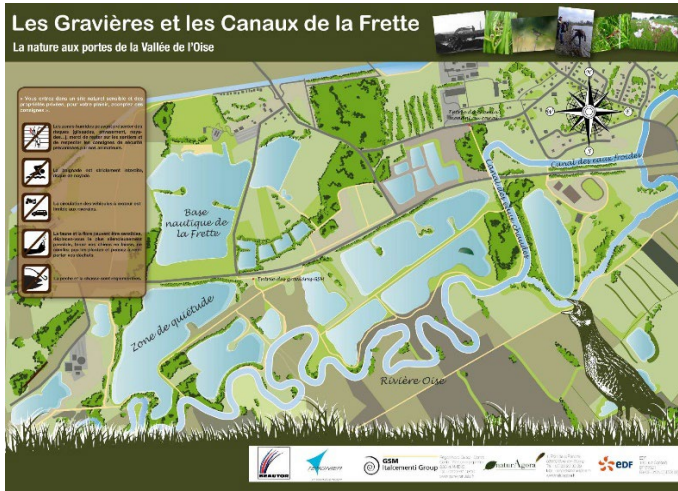
Lieu

Base de loisirs de la Frette
Rue de la Prairie
02700 Tergnier

Tarif

300.00 €

(voir les prises en charge possible)



4. INFORMATIONS AUX FAMILLES

AVANT LE DÉPART

A fournir obligatoirement avant le départ

LA FICHE DE TROUSSEAU

Cette fiche est à joindre à la valise de l'enfant. Il est recommandé de marquer le linge, les vêtements et les objets personnels.

LA FICHE D'INSCRIPTION

LA FICHE SANITAIRE

1 fiche sanitaire et individuelle sera à remplir. Elle a fournir obligatoirement avant le séjour.

VACCINS - TRAITEMENT MÉDICAL

Selon l'article 1 de l'arrêté du 20/02/2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs mentionnés à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles il est précisé que : l'admission d'un mineur en centre de vacances est conditionnée à la fourniture préalable :

1° D'informations relatives :

- a) Aux vaccinations obligatoires ou à leurs contre-indications :
Copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations, copie du carnet de vaccinations, ou attestation d'un médecin ;
- b) Aux antécédents médicaux ou chirurgicaux ou à tout autre élément d'ordre médical considéré par les parents ou le responsable légal du mineur comme susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement du séjour ;
- c) Aux pathologies chroniques ou aiguës en cours ; le cas échéant, les coordonnées du médecin traitant seront fournies. **Si un traitement est à prendre durant tout ou partie du séjour, l'ordonnance du médecin devra être jointe** et, s'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation des produits devront être décrites.
Les médicaments seront remis au responsable du séjour dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation. Les nom et prénom du mineur devront être inscrits sur l'emballage ;

2° D'un certificat médical de non contre-indication lorsqu'une ou plusieurs activités physiques mentionnées à l'article 13 du décret du 3 mai 2002 susvisé sont proposées dans le cadre du séjour.

LE REGLEMENT INTERIEUR SIGNE

UN CERTIFICAT D'AISSANCE ACQUATIQUE

BULLETIN D'ADHESION 2024

Ce bulletin devra être accompagné d'un chèque de 15€ à l'ordre de Fédération Familles Rurales de l'Oise.

PENDANT LE SÉJOUR

PRENDRE DES NOUVELLES

Le groupe WhatsApp

Nous mettrons en place un groupe Whatsapp. Les équipes d'animation y ajouteront chaque jour des photos, des vidéos. Vous pourrez profiter de cette plateforme pour laisser un message à votre enfant. Nous le lui transmettrons individuellement.

LES TELEPHONES MOBILES

Nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone mobile pendant leur séjour.

L'ARGENT DE POCHE

Les familles peuvent donner un peu d'argent de poche aux enfants. L'argent devra être mis dans une enveloppe aux nom et prénom de l'enfant. Le montant sera indiqué dessus. L'ensemble sera à remettre au directeur présent le jour du départ.

5. BULLETIN D'INSCRIPTION

1. Le séjour choisit (cocher la case correspondante)

- Départ de Tricot : 6 - 11 ans du 8 au 12 juillet 2024
- Départ de Rantigny : 6 - 11 ans du 15 au 19 juillet 2024
- Départ de Tricot : 12 - 17 ans du 22 au 26 juillet 2024

2. Responsables légaux

Statut	Parent 1	Parent 2	Tuteur légal (si différent des parents)
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Situation de famille*			
Adresse			
N° de tel domicile			
N° de tel portable			
N° de tel travail			
Mail			
Profession / Employeur			

3. Régime alimentaire (cocher la case correspondante)

- Classique Halal Sans viande

4. Régime social et assurance

- Régime social du responsable légal de l'enfant :
- Régime Général - N° allocataire CAF :
- Régime Agricole - N° allocataire MSA :
- Nom de jeune fille si le dossier est au nom de la mère :
- Assurance

L'association informe les familles que Familles Rurales souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, ainsi que celles de leurs préposés et des participants aux activités qu'ils proposent. Les assurés sont tiers entre eux.

L'association vous informe néanmoins de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent exposer les activités auxquelles participent les mineurs.

Nom de l'assurance :

N° de la police d'assurance :

5. Enfants à inscrire

Nom	Prénom	Sexe (F/M)	Date de naissance	Age

6. Autorisations parentales

Je soussigné(e) , responsable légal des enfants cités ci-dessus, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et :

- Déclare que, en dehors des parents cités précédemment, les personnes à prévenir en cas d'urgence sont les suivantes :

Nom	Prénom	Lien avec les enfants	N° de tel fixe	N° de tel portable

- Autorise l'équipe d'encadrement à prendre toutes les dispositions utiles, en cas d'urgence, en vue de la mise en œuvre pour mes enfants des traitements médicaux et chirurgicaux qui pourraient s'imposer et m'engage à rembourser les frais médicaux avancés en raison des soins engagés.
- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du séjour et déclare en accepter les termes.
- Autorise Familles Rurales à traiter sur un support informatique, les informations concernant mon adhésion (Fichier déclaré à la CNIL). Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06/01/1978 modifiée en 2004, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me concernent que je peux exercer en m'adressant à l'association.
- (Pour les allocataires CAF) Autorise les salariés de l'association habilités par la CAF à consulter directement mon quotient familial sur le site dédié aux professionnels grâce à mon numéro d'allocataire CAF.
- Autorise l'association à utiliser mon adresse mail pour envoyer : Les programmes et informations concernant l'accueil de loisirs et l'association Les factures et reçus de règlements
- M'engage à prévenir le directeur de tout changement d'informations déclarées ci-dessus

Fait à : Le/...../..... Signature du responsable légal :

6. LE TROUSSEAU



NECESSAIRE OBLIGATOIRE

Qté	Descriptif	Observation
1	Sac à dos	
1	Gourde	
1	K-way / coupe-vent	
1	Duvet chaud	
1	Tapis de sol ou matelas	
1	Oreiller	
1	Casquette / chapeau	
1	Crème solaire	
1	Lunette de soleil	
1	Serviette de plage	
1	Lampe de poche	

VETEMENTS

Qté	Descriptif	Observation
6	T-shirts / débardeurs	
3	Pulls / gilets	
2	Pantalons / jeans / joggings	
4	Shorts / bernuda / pantacourts	
1	Blouson / veste	
2	Pyjamas	
2	Maillot de bain	
5	Sous-vêtements	
5	Paires de chaussettes	

NECESSAIRE DE TOILETTE (Dans un sac)

Qté	Descriptif	Observation
1	Brosse à dent	
1	Dentifrice	
1	Brosse à cheveux / peigne	
1	Shampoing	
1	Gel douche	
1	Serviette de toilette	
1	Sac à linge sale	
	Coton tige	

CHAUSSURES

Qté	Descriptif	Observation
1	Paire de baskets	
1	Paire de sandales / claquettes	

7. FICHE SANITAIRE



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

cerfa

Code de l'Action Sociale et des Familles

N° 10008 02

FICHE SANITAIRE DE LIAISON	1 – ENFANT
	NOM : _____
	PRÉNOM : _____
	DATE DE NAISSANCE : _____
	GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/>

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Hépatite B	
Tétanos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Coqueluche	
Ou DT polio	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		BCG	
Ou Tétracoq	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.)

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?

NON

OCCASIONNELLEMENT

OUI

S'IL S'AGIT DUNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ?

NON

OUI

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) _____

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

N° de sécurité sociale : _____

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

OBSERVATIONS

8. REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

La Fédération départementale de l'Oise, association loi 1901 et membre du mouvement Familles Rurales, définit ses actions dans le cadre de son projet régulièrement actualisé. Elle peut ainsi intervenir dans tous les domaines concourant à l'amélioration de la qualité de vie des familles, à l'animation et à l'attractivité des territoires ruraux, périurbains et urbains, ainsi qu'au développement de la vie associative.

Créée en 1972, notre structure fédère et anime le réseau des associations Familles Rurales dans le département de l'Oise.

En 2023, nous comptons 791 familles adhérentes, plus de 200 familles bénéficiaires et plus de cinquante salariés.

Voici un aperçu de nos activités :

- L'animation « ENFANCE / JEUNESSE » en ouvrant des Accueils Collectifs de Mineurs à Rantigny, Tricot, Plessier Sur Saint Just, Estrées Saint Denis, Rémy, Le Meux, Arsy...
- Les loisirs : la fédération, comme les associations locales, cherche à animer son territoire. Chacun organise des festivités, des cours d'activités de loisirs, des brocantes, bourses...
- La formation : pour répondre aux besoins des structures de l'animation, nous formons aux diplômes du BAFA et du BAFD afin de disposer de personnel qualifié.

Les bureaux administratifs sont situés au : 1435 Boulevard Cambronne Campus INOVIA 60400 NOYON

Dans la continuité des accueils de loisirs que la Fédération organise sur le territoire de l'Oise, elle propose un séjour de vacances pour les enfants âgés de 6 à 17 ans.

Les séjours de vacances contribuent à favoriser le développement de l'autonomie et l'apprentissage de règles de vie en collectivité.

Le présent règlement a pour objectif de fixer les règles de fonctionnement du séjour au sein de la structure d'accueil « LA FRETTE » qui se situe dans l'Aisne.

La dernière page de ce présent règlement devra être signé par les familles et/ ou responsables légaux et rendu à la structure avant le départ en séjour avec le dossier d'inscription.

STRUCTURE D'ACCUEIL

Le séjour se déroule à la base de loisirs de La FRETTE si situant à côté de la ville de TERGNIER dans l' AISNE.

Base de Loisirs de La Frette
Rue de la Prairie
02700 Tergnier
03 23 40 21 20

La Base de loisirs offre un panel d'activités dont les enfants pourront profiter tout au long de leur séjour comme le plan d'eau où ils pourront se baigner surveillés par un animateur surveillant de baignade ainsi que le camping sur place.

INSCRIPTIONS

L'enfant doit être âgé de 6 à 17 ans. Les conditions d'âge indiquées doivent être respectées au premier jour du séjour du séjour.

Afin que l'inscription de l'enfant soit effective, la famille et/ou responsables légaux doivent remettre un dossier d'inscription avant le début du séjour.

Dossier de l'enfant :

Les parents devront remplir et fournir un dossier par enfant contenant les documents suivants :

- ✓ Bulletin d'inscription dûment complétée avec le numéro allocataire CAF (le cas échéant).
- ✓ Fiche sanitaire avec photocopie des vaccinations (1 par enfant inscrit)
- ✓ Règlement intérieur accepté et signé
- ✓ Le bulletin d'adhésion
- ✓ Le certificat d'aisance aquatique
- ✓ Le droit à l'image

Aucun enfant ne pourra être accueilli si le dossier est incomplet et/ou non signé, avant le démarrage de l'accueil de loisirs.

La Fédération Familles Rurales n'est pas responsable des renseignements erronés ou non actualisés. Il est, par conséquent, vivement recommandé d'informer le directeur ou la coordinatrice en cas de changement de situation.

TARIFS

Afin d'accéder à l'inscription de l'enfant au séjour, la famille devra régler la somme de **300€**.

Plusieurs aides au financement sont possibles en fonction du quotient familial et du lieu de résidence.

Conditions d'accès VACAF :

Plusieurs conditions pour bénéficier de Vacaf :

- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 850 € en janvier 2024
- Avoir un (des) enfant(s) à charge né(s) du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2017
- Avoir reçu mi-février 2024 une notification dans votre espace Mon Compte sur le site caf.fr précisant la participation financière de la Caf et la durée du séjour.

Cette aide financière sera versée à l'organisateur du séjour labellisé « VACAF », selon le principe du tiers payant, variera en fonction des ressources de la famille.

Conditions d'accès au PASS'COLO:

- Enfant âgé de 11 ans
- Familles ayant des ressources inférieures ou égales à 4000€ / mois (soit un quotient familial inférieur ou égal à 1500 €)

Cette aide financière sera versée à l'organisateur du séjour labellisé « Pass Colo », selon le principe du tiers payant, variera en fonction des ressources de la famille :

- 350 € pour les QF de moins de 200 €
- 300 € pour les QF compris entre 201 et 700 €
- 250 € pour les QF compris entre 701 et 1200 €
- 200 € pour les QF compris entre 1201 et 1500 €

L'aide peut être complétée par d'autres aides pour réduire le reste à charge de la famille et lever le frein financier au départ telle que dispositif colos apprenantes et/ou une aide de certaines collectivités.

Conditions d'accès au dispositif COLO'APPRENANTES :

- avoir un quotient familial de la Caisse d'allocation familiale (CAF) compris entre 0 et 1500 ;
- ou être domicilié en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- ou être domicilié en zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- ou être en reconnu en situation de handicap ;
- votre enfant a entre 3 ans et moins de 18 ans au 1er juillet 2024.

L'aide Colos apprenantes est de 500 euros maximum par semaine, Pour déterminer l'aide à un séjour apprenant d'une durée inférieure ou supérieure à 6 nuitées, il suffit de multiplier le nombre de nuitées par 100€. Par exemple un séjour de 4 nuitées déclenche une aide de 400 €.

Une seule demande par enfant et par an est autorisée. Les aides sont versées directement aux organisateurs de séjours.

Aide collectivités :

Les communes de Rantigny et Tricot offre la possibilité à leurs familles résidentes n'ayant pas accès aux précédentes aides (vacaf, pass'colo et colo'apprenante) de bénéficier de 100€ sur la totalité du séjour.

MODALITE DE PAIEMENT

Pour que l'inscription soit prise en compte, le règlement doit être effectué. Plusieurs modes de paiement sont possibles, chèques, espèces, chèques césu ou ANCV.

ANNULATION

En cas d'annulation de la part de la famille, sur demande écrite auprès de la Fédération, au moins 5 jours avant le départ et sur présentation d'un certificat médical.

L'ACCUEIL ET LE RETOUR

Les horaires de départ et de retour ainsi que le lieu de rendez-vous sont communiqués sur la convocation.

Les enfants seront accueillis par l'équipe d'animation. Ils sont attendus au point de rassemblement avec ses bagages. Les familles pourront profiter de ce moment pour communiquer des informations dites de dernières minutes à l'équipe d'animation.

Au retour du séjour, Si la famille et/ou le représentant légal ne peut pas se déplacer, elle doit désigner une tierce personne habilitée à récupérer l'enfant en nous fournissant préalablement une autorisation parentale. De même si elle autorise l'enfant ou le jeune à rentrer seul à son domicile.

BAGAGES

Les bagages doivent être étiquetés au nom et prénom de l'enfant. Il est également recommandé d'inscrire le nom et prénom de l'enfant sur chaque vêtement (y compris culottes, chaussettes...) pour éviter toute perte ou échange avec d'autres enfants.

Le trousseau est à respecter au maximum. Trop de vêtement rend difficile le rangement pour les enfants et favorise la perte de celui-ci.

PRISE DE MEDICAMENTS

Aucun traitement ne doit être laissé aux enfants. Si un traitement est en cours, nous le fournir avec l'ordonnance en cours de validité, lisible et stipulant les modalités. Le médicament doit être identifié au nom de l'enfant, avec l'emballage d'origine et une date de péremption valide.

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) au séjour peut être mis en place pour un enfant nécessitant un protocole d'accord à tenir du fait de la pathologie dont souffre l'enfant. Les PAI sont connus des animateurs qui les emportent lors de chaque sortie.

ALIMENTATION

L'alimentation durant les séjours est répartie en quatre repas tout au long de la journée : petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner.

Les menus sont établis dans un souci d'équilibre alimentaire, de diversification, d'initiation au goût et leurs confections respectent les règles d'hygiène en vigueur.

La Fédération, bien que consciente des demandes, ne peut s'adapter aux habitudes alimentaires de chaque famille (régimes végétarien, végétalien ou autres). Toutefois un équivalent protéiné HALAL (bœuf, volaille, poisson ou œufs) peut être proposé aux enfants lorsque le porc est au menu.

Chaque menu est composé d'une entrée, d'un plat, d'un laitage, d'un dessert et d'un morceau de pain. Tous ces composants sont obligatoirement servis aux enfants.

Par mesure d'hygiène, les enfants doivent se laver les mains avant et après le repas.

Les enfants présentant une allergie, une intolérance alimentaire ou une maladie chronique pourront être accueillis dans le cadre d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé). Certaines denrées alimentaires non périssables peuvent être fournies par les parents. Les familles doivent s'adresser au service Jeunesse pour mettre en place cet accompagnement.

RÈGLES DE VIE

La vie en collectivité nécessite des règles de vie collective afin de l'harmonie reste au sein du groupe d'enfants ou d'adolescent. C'est pourquoi, il devra respecter des règles de sécurité et de vie auquel cas il sera exclu.

L'enfant ou adolescent s'engage à respecter les règles préétablies ci-dessous ainsi que celles réfléchies en groupe lors du séjour, ses camarades, le matériel et le personnel encadrant.

• En cas de violence

Tout acte de violence, qu'il soit physique ou verbal, est sanctionné. La sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du séjour. Aucun remboursement ne sera accordé le cas échéant. Les frais de rapatriement de l'enfant et de l'accompagnateur seront à la charge de la famille.

• **En cas de vol**

En cas de vol avéré de la part d'un enfant, celui-ci sera sanctionné et les parents avertis. Le directeur se réserve le droit d'exclure l'enfant du séjour selon la gravité de la situation. Aucun remboursement ne sera accordé le cas échéant. Les frais de rapatriement de l'enfant et de l'accompagnateur seront à la charge de la famille.

• **En cas de consommation d'alcool ou de tabac**

La consommation d'alcool, de cigarette, narguilé... est interdite durant tout le séjour.

• **En cas de possession et usage de drogue**

La possession et l'usage de drogue est interdite par la loi. Toute personne ne respectant pas cette interdiction est précisément reconnue comme contrevenante au règlement intérieur. Après entretien avec le responsable du séjour, l'exclusion de la personne contrevenante sera décidée. Une poursuite judiciaire pourra également être engagée.

ARGENT DE POCHE ET OBJETS PERSONNELS

Les familles peuvent donner un peu d'argent de poche aux enfants. L'argent devra être mis dans une enveloppe aux nom et prénom de l'enfant. Le montant sera indiqué dessus. L'ensemble sera à remettre au directeur présent le jour du départ.

Les peluches ou doudous des enfants sont les bienvenus mais resteront dans leur couchage. Nous vous invitons à les marquer du prénom et nom de l'enfant.

En ce qui concernant tout objet de valeur (bijoux, tablettes...), ils ne sont pas conseillers. La Fédération décline toute responsabilité quant à la perte ou détérioration, ou le vol de celui-ci.

COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

Nous mettrons en place un groupe Whatsapp. Les équipes d'animation y ajouteront chaque jour des photos, des vidéos. Vous pourrez profiter de cette plateforme pour laisser un message à votre enfant. Nous le lui transmettrons individuellement.

.....

PARTIE A REMPLIR ET A SIGNER OBLIGATOIREMENT AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) représentant légal de enfant certifie avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement intérieur des séjours de vacances et m'engage à respecter toutes les conditions énoncées.

A.....Le.....

Signature du représentant légal



9. DROIT A L'IMAGE

Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

Demeurant :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise la fédération Familles Rurales de l'Oise dont le siège est situé au 1435 boulevard Cambronne 60400 NOYON à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l'or du séjour de mon/mes enfant (s).

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à, le
..... en deux exemplaires.

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

FAMILLES RURALES

AGIR ENSEMBLE A CHAQUE ETAPE DE LA VIE



PETITE ENFANCE

Accueillir les tout petits



ENFANCE

Bien grandir



JEUNESSE

Encourager les initiatives



ÉDUCATION ET PRÉVENTION

Accompagner les familles



SENIORS

Répondre aux besoins
des aînés



CONSOMMATION

Faciliter le quotidien
des familles



ENTRAIDE ET CONVIVIALITÉ

Vivre ensemble



DÉVELOPPEMENT ET VIE LOCALE

Faire vivre le territoire



FORMATION

Développer ses compétences

Notre Fédération est membre du Mouvement Familles Rurales. Elle est agréée et habilitée pour son action dans de nombreux domaines : famille, consommation, éducation et jeunesse, loisirs, tourisme, vie associative, santé, formation.

La fédération nationale Familles Rurales est une association reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.

Avec 121 000 familles adhérentes, 1 850 associations locales, 80 fédérations départementales et régionales, 25 000 bénévoles et 17 000 salariés, c'est le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire.

Pluraliste, indépendant et laïc, il porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative.